

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le vendredi 5 juin, à 20h00, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Emmanuel MOLLE, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 29 mai 2026

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **14** - votants **19**

Présents : ARTAUD Myriam – BERARD Maxime – BIENVENU Lisa - DEJY Guillaume – FORGET Dominique – LAUBE Eric – LOIR Caroline – MAISONNEUVE Sylvain – MARQUES Maud – MOLLE Emmanuel – PALLUEL Nathalie – PICHET Catherine - PORTEVIN Christine - RIVAT Valérie

Excusés :

Pouvoirs de : M. BAUDIN Jean-François à Mme PALLUEL Nathalie
Mme CABE Perrine à M. MOLLE Emmanuel
M. COURT Christian à Mme MARQUES Maud
M. DU PONTAVICE Quentin à Mme RIVAT Valérie
M. VOLPE-BELLESSERT Julien à M. BERARD Maxime

La séance est ouverte à 20h00 et fait l'objet d'une retransmission en direct via le lien suivant <http://youtube.com/@mairieguillestre569/streams>

Secrétaire de séance : Mme BIENVENU Lisa

OBJET : Attribution du marché d'étude du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales

N°20260605-04

Rapporteur : Lisa Bienvenu

Annexe : Procès-Verbal de la commission des marchés du 01 juin 2026

Synthèse et exposé des motifs

Un Schéma Directeur de Gestion des Eaux pluviales est un outil d'aménagement et de planification territoriale. Les résultats de l'étude permettront de disposer d'une vision claire du fonctionnement du réseau pluvial et des améliorations à apporter. En conséquence, un programme d'investissement hiérarchisé sera établi proposant une politique d'aménagement et de planification à l'échelle communale.

Madame la conseillère municipale déléguée ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente

CONSIDERANT la nécessité de bénéficier de cet outil de planification et d'aménagement pour porter les projets de développement du territoire communal ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et l'article L2121-29 ;

VU le Code de la Commande Publique et les articles L2123-1 et suivants

VU les inscriptions budgétaires du budget eau 2026 ;

VU la délibération municipale n°20260408-18 adoptant le plan de financement du projet ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié le 13 avril 2026 sur les sites marchés-publics.info et le site ledauphine.com ;

VU le procès-verbal de la commission des marchés du lundi 01 juin 2026 annexé à la présente.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **ATTRIBUE** le marché d'étude du schéma directeur de gestion des eaux pluviales au cabinet d'études CEREG INGENIERIE située au 260 Avenue du Col de l'Ange, 13420 GEMENOS, pour un montant global de 54 350,00 € HT ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat et toutes les pièces afférentes à ce marché ;
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 8 juin 2026,
Le Maire, Emmanuel MOLLE

Transmis à la préfecture le : 9/06/2026

Publié le : 9/06/2026

